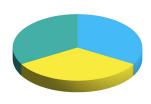
L'économie du projet éolien

Financement



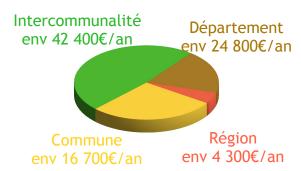
Le parc éolien est financé à parts égales entre les partenaires du projet : la SEM Sydela Energie 44, les citoyens, ENGIE Green.



Le financement s'effectuera à environ 20% de fonds propres complétés par des emprunts bancaires. Le coût du démantèlement est provisionné dès le départ. Une réserve est constituée pour garantir des différents aléas.

Retombées locales

- * Retombées fiscales directes pour la commune, l'intercommunalité, le département, la région
- * Indemnité pour les communes au titre de la servitude de passage de câbles inter-éolien
- * Retour sur investissement pour la SEM SYDELA ENERGIE 44, permettant de disposer de fonds suplémentaires pour réaliser d'autres projets
- * Pour les citoyens, possibilité d'investir dans le projet via la SAS Energies Citoyennes de l'Hôtel de France et d'avoir un retour sur investissement



Montants estimés pour projet de 3 éoliennes de 3 MW, à partir des taux en vigueur à date

Les montants donnent, à titre indicatif, un ordre de grandeur des montants prévisionnels. Ils ne sauraient en aucun cas constituer un engagement étant donné la complexité du calcul réel qui sera effectué par l'administration fiscale, et les réformes qui seraient potentiellement adoptées d'ici la mise en service du parc et/ou au cours de son exploitation.

Investissement citoyen

La participation citoyenne est réalisée à travers la SAS Energies citoyennes de l'Hôtel de France qui représente la contribution citoyenne auprès des deux autres partenaires du projet. Les citoyens se constituent en club d'investisseurs de 5 à 20 personnes. Chaque club participe à la SAS.

L'investissement citoyen répond aux 4 critères de la charte d'énergie partagée qui accompagne les initiatives citoyennes de production d'énergie renouvelable :

Ancrage local
Exigence écologique
Gouvernance ouverte
Démarche non spéculative

